

Département de la LOZÈRE - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2025

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC**

Nombre de membres :

Afférents au conseil
communautaire : 35

Présents : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 24

Date de convocation :

24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 20h30 (vingt heures et trente minutes), le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Terre de Peyre, Route du Languedoc, Aumont-Aubrac (Peyre Au Aubrac), sous la présidence de M. Alain ASTRUC

Présents : M. ASTRUC, M. BASTIDE, Mme BREZET, Mme PROUHEZE, Mme JOUBERT, M. GUIRAL, M. CONSTANT, Mme BOUARD, Mme MALAVIEILLE, Mme MARTIN, Mme PELISSIER-GODARD, Mme RIEUTORT, M. BEAUFILS, M. HERMET François, M. HERMET Vincent, M. MALAVIEILLE, M. MONTIALOUX, M. POULALION Michel, M. TARDIEU Jean-Marie

Ayant donné pouvoir : Mme BOUCHARINC a donné pouvoir à Mme JOUBERT; M. MANTRAND a donné pouvoir à M. GUIRAL, M. CARIOU a donné pouvoir à M. BASTIDE, M. POULALION Jérôme a donné pouvoir à Mme BOUARD, M. PRIEUR a donné pouvoir à Mme PROUHEZE

Absents : M. PRAT, M. MALHERBE, Mme BASTIDE, Mme BAUMELLE, Mme BOYER, M. BRUN, M. FLORANT, M. GRAS, M. LONGEAC, M. POUDEVIGNE, Mme SAGNET

Secrétaire : Mme PROUHEZE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**OBJET : DEMANDES DE PARTICIPATION AU TITRE DU PIG « LUTTE CONTRE LA
PRECARITE ENERGETIQUE »**

VU la mise en place par la Conseil Départemental du Programme d'Intérêt Général (PIG) « lutte contre la précarité énergétique » pour la période de 2018 à 2021 ;

VU la délibération n°30-09-04-19 du 9 avril 2019 de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac décidant d'être partenaire PIG « lutte contre la précarité énergétique » et fixant la participation maximale à 300 € pour les ménages aux ressources très modestes et à 150 € pour les ménages aux ressources modestes limitant le nombre de dossiers à 10 par an ;

VU la délibération n°04-28-06-22 du 28 juin 2022 de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac adoptant le programme d'intérêt général en termes de logements mais aussi en termes de population cible avec une ouverture du programmé aux propriétaires bailleurs et fixant la participation de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac aux propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes ainsi que pour les propriétaires bailleurs ;

VU la délibération n°09-11-03-25 du 11 mars 2025 de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac approuvant le maintien des aides aux travaux pour les propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes ainsi que pour les propriétaires bailleurs comme approuvées dans sa délibération du 28 juin 2022 c'est à dire comme suit :

Propriétaires occupants

- Energie : 300 € pour les ménages aux ressources très modestes et 150 € pour les ménages aux ressources modestes
10 dossiers par an maximum
- Autonomie : 300 € pour les ménages aux ressources très modestes et 150 € pour les ménages aux ressources modestes
10 dossiers par an maximum

Propriétaires bailleurs

- Energie : 300 € par dossier
10 dossiers par an maximum

Propriétaires occupants/bailleurs

- Habitat indigne : 10% du montant H.T. dans la limite de 1 000 €
2 dossiers par an maximum
- Prime de logement vacant de plus de 3 ans d'un montant de 1 000 €
2 dossiers par an maximum

VU les fiches de calcul de l'ANAH de la Lozère pour les bénéficiaires énoncées ci-dessous et les demandes de subvention au titre du PIG comme suit :

Propriétaires occupants

- Energie :

Année	Nom	Commune	Travaux	Montant
2022	Mme CHARDAYRE Françoise et Christian	Termes	Porte d'entrée isolante, isolation rampants, pompe à chaleur	150 €
	Mme TROCELLIER Justine	Peyre en Aubrac	Rénovation globale	300 €
2023	Mme CHANTEREAUX Anne	Peyre en Aubrac	Poêle à bois, isolation des murs par l'extérieur	150 €
	Mme MALLET Emeline	Peyre en Aubrac	Menuiseries, isolation plancher bas, pompe à chaleur	300 €
	M. CHAUVET Christian	Peyre en Aubrac	Menuiseries, Combles	300 €
	Mme DOMERGUE Magali	Peyre en Aubrac	Isolation	300 €
	Mme PORTAL Jeanne	Peyre en Aubrac	Menuiseries, poêle, radiateurs CE électriques	300 €
	M. CRUEIZE Daniel	Marchastel	Menuiseries, isolation	300 €
2024	Mme CELLIER FOURNIER Florence	Les Monts Verts	Menuiseries, isolation combles, isolation des murs par l'intérieur	300 €
	Mme VIEGAS DE OLIVEIRA Rosaline	Peyre en Aubrac	ITE – Chaudière granulés – isolation combles - VMC	300 €
	M. NAUDON Mathieu	Peyre en Aubrac	Rénovation globale	300 €
	M. GINSAC Pascal	Nasbinals	Rénovation globale	300 €
	M. CHAZALY François	Recoules d'Aubrac	Rénovation globale	150 €
Total				3 450 €

- Autonomie :

Année	Nom	Commune	Travaux	Montant
2022	Mme BROS Marie-Louise	Peyre en Aubrac	Monte escaliers	300 €
2023	Mme ESTEVENON Véronique	Peyre en Aubrac	Monte escaliers	300 €
	Mme BOUCHARD Jeanine	Les Monts Verts	Adaptation salle de bain	150 €
	M. VALETTE Lucien	Termes	Adaptation salle de bain + barre d'appui + réhausse toilettes	300 €
	M BRASSAC René	Nasbinals	Adaptation salle de bain	300 €
	Mme GINESTIERE Denise	Peyre en Aubrac	Adaptation salle de bain	150 €
	M. BOUDON Robert	Fournels	Adaptation salle de bain	300 €
2024	Mme MEUNIER Françoise	Peyre en Aubrac	Adaptation salle de bain + monte escaliers	150 €
	Mme CLAVEL Anne-Marie	Peyre en Aubrac	Monte escaliers	300 €
	Mme BROS Louise Marie	Recoules d'Aubrac	Adaptation salle de bain + rampe	300 €
	M. SAGNET Paul	Peyre en Aubrac	Adaptation salle de bain	300 €
Total				2 850 €

Propriétaires occupants/bailleurs

- Habitat indigne :

Année	Nom	Commune		Montant
2022	M. SERRUYS Vincent	Peyre en Aubrac	Propriétaire occupant	1 000 €
2023	Mme PLAGNES Agnès	Termes	Propriétaire occupant	1 000 €
	M. BESSIERES Eric – logement 1	Peyre en Aubrac	Propriétaire bailleur	1 000 €
2024	M. BESSIERES Eric – logement 2	Peyre en Aubrac	Propriétaire bailleur	1 000 €
	M. BOUSSUGE Vincent – logement 1	Peyre en Aubrac	Propriétaire bailleur	1 000 €
2025	M. BESSIERES Eric – logement 3	Peyre en Aubrac	Propriétaire bailleur	1 000 €
	M. BOUSSUGE Vincent – logement 2	Peyre en Aubrac	Propriétaire bailleur	1 000 €
2026	M. BESSIERES Eric – logement 4	Peyre en Aubrac	Propriétaire bailleur	1 000 €
	M. TRANCHINA Olivier	Noalhac	Propriétaire occupant	1 000 €
Total				9 000 €

- Prime de logement vacant de plus de 3 ans

Année	Nom	Commune	Montant
2022	Mme TROCELLIER Justine	Peyre en Aubrac	1 000 €
2023	M. BESSIERES Éric – logement 1	Peyre en Aubrac	1 000 €
	M. BESSIERES Éric – logement 2	Peyre en Aubrac	1 000 €
2024	M. BESSIERES Éric – logement 3	Peyre en Aubrac	1 000 €
	M. BESSIERES Éric – logement 4	Peyre en Aubrac	1 000 €
2025	M. TRANCHINA Olivier	Noalhac	1 000 €
	M. GINSAC Pascal	Nasbinals	1 000 €
Total			7 000 €

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTE d'allouer les compléments d'aide au titre PIG « lutte contre la précarité énergétique » comme suivant le détail ci-dessus ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document se rapportant à cette décision.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait certifié conforme.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Préfecture le
 ,et de la publication ou de la notification Aumont-Aubrac, le
 Le Président, Alain ASTRUC



Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 048-200069144-20250701-01_01_07_25-DE